

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.10.2016

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MP 75 L Fire

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Enduit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 Corrosif

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé comme dangereux selon le règlement CLP.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/le récipient selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers

Le produit possède, en combinaison avec l'eau, un pH alcalin et peut alors devenir irritant.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Sulfate de calcium de différents degrés d'oxydation, carbonate de calcium, matières de charge minérales et additifs.

Composants dangereux

CAS : 1305-62-0

Hydroxyde de calcium

1-<3%

EINECS : 215-137-3

Reg.nr. : 01-2119475151-45-XXXX



Eye Dam. 1, H318 ;



Skin Irrit. 2, H315 ; STOT SE 3, H335

Autres substances contenues

CAS: 7778-18-9

Sulfate de calcium

EINECS: 231-900-3

Reg.nr.: 01-2119444918-26-XXXX

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Indications complémentaires

Substance avec limitation d'exposition professionnelle, voir Section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever les vêtements contaminés.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux : irritation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales:

Le produit n'est pas combustible. Prendre en compte les points suivants en cas d'incendie à proximité.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Utiliser un moyen d'extinction adapté à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Autres indications:

Le produit durcit au contact de l'eau. Le produit n'est pas combustible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas inhaler la poussière.

Risque de glissade en cas de produit mélangé à l'eau et renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir mécaniquement à l'état sec. Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer la poussière.

Veiller à une bonne aération/aspiration du lieu de travail.

Laver soigneusement après utilisation (P264).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation (P362).

Préventions des incendies et des explosions:

Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7778-18-9 Sulfate de calcium

MAK Durée de vie : 3 a mg/m³
SSc

CAS: 1305-62-0 Hydroxyde de calcium

MAK Durée de vie: 5 e mg/m³
SSc

Remarque : A = fraction alvéolaire, E = fraction inhalable.

Indications supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas respirer la poussière/fumée/brouillard.

Protection respiratoire: En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

Protection des mains: Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / la substance / la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction du taux de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc, gris
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non applicable à l'état sec, 11-13 en suspension aqueuse
Changement d'état :	
Point de fusion:	env. 1450 °C (plâtre)
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	1,4 g/cm ³ à 20 °C.
Densité apparente :	env. 500-600 kg/m ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Env. 2 g/l à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.

9.2 Autres informations :

Décomposition thermique en CaSO₄ et H₂O à 140 °C, en CaO et SO₃ à 1000 °C.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Éviter l'influence de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Des contacts fréquents et prolongés peuvent causer une légère irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Évacuation conformément aux prescriptions locales.

Catalogue européen des déchets :

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 27.07.2005): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List